

KOCIDE® 35 DF

Vigne - Arboriculture - Cultures légumières

Composition	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 350 g/kg (35 % p/p)
Formulation	Granulé dispersable (WG)
A.M.M.	n° 9700401
Code UFI	D8G1-40QF-X00K-M3EK

DESCRIPTIF DU PRODUIT

KOCIDE® 35 DF est un fongicide et bactéricide cuprique de contact qui s'emploie de manière préventive pour lutter contre le mildiou et les bactérioses en viticulture, en arboriculture, en cultures maraîchères et contre le mildiou et les rouilles en cultures porte graines. KOCIDE® 35 DF contient du cuivre, sous la forme de sel de l'hydroxyde (fongicide de contact multisite – code FRAC M1) et peut s'utiliser dans le cadre de pratique de lutte conventionnelle ou biologique.

KOCIDE® 35 DF est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

Usages autorisés

KOCIDE® 35 DF est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose totale supérieure à 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans (*Règlement d'Exécution (UE) No. 2018/1981*).

Cultures	Cibles	Dose max. d'emploi	Nombre d'applications	Recommandations d'emploi
ARBORICULTURE				
Cerisier	Bactérioses	0,35 kg/hL	5 / an	En traitement d'automne, dès et durant la chute des feuilles et en traitement d'hiver après la taille. Au printemps, des stades B au D.
Pêcher - Abricotier (<i>pêcher, abricotier, nectarinier</i>)	Bactérioses	0,35 kg/hL		
Prunier (<i>prunier, jujubier, prunier du Japon, mirabellier</i>)	Bactérioses	0,35 kg/hL		
Fruits à coque (<i>noisetier, noyer, amandier, châtaignier, pistachier</i>)	Bactérioses	0,35 kg/hL		En traitement d'hiver après la taille. Au printemps à partir du débourrement. Les applications sur pistachier doivent être réalisées au plus tard au stade BBCH79.
Olivier	Bactérioses	0,35 kg/hL		En traitement d'automne, dès et durant la chute des feuilles et en traitement d'hiver après la taille. Au printemps, de la reprise de végétation au stade C.
Fruits à pépins (<i>pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette</i>)	Bactérioses	0,35 kg/hL		En traitement d'automne, dès et durant la chute des feuilles et en traitement d'hiver après la taille. Au printemps, des stades B au D. Sur variétés sensibles à la rugosité, ne pas dépasser le stade C-C3.
	Chancre européen	0,75 kg/hL		

CULTURES LEGUMIERES				
Artichaut (<i>artichaut, cardon</i>)	Bactérioses	3,5 kg/ha	5 / an	Préventivement au début du printemps et à l'automne.
Choux	Bactérioses	3,5 kg/ha		Tous les 10 jours pendant la période d'élevage des plants.
Céleris	Bactérioses	3,5 kg/ha		Tous les 10 jours pendant la période d'élevage des plants.
Fraisier	Bactérioses (Maladie des taches angulaires)	3,5 kg/ha		En fin d'été ou lors du nettoyage hivernal, en fin de végétation.
	Maladies des taches brunes (Maladies des taches pourpres et rouges, <i>Zythia fragariae</i>)			
Haricots	Bactérioses	3,5 kg/ha		Du début du cycle (1 ^{ère} feuille trifoliée) à la floraison. Dose réduite (2,5-3kg) pendant la floraison et la fructification.
Oignon (uniquement sur échalote)	Bactérioses	3,5 kg/ha		Préventivement en début de cycle.
Poireau (uniquement sur poireau)	Bactérioses	3,5 kg/ha		Préventivement en début de cycle.
	Mildiou(s)			
Tomate - Aubergine	Mildiou(s)	3,5 kg/ha		En pépinière ou en culture avant floraison ou après nouaison.
Chicorées production de racines	Bactérioses	3,5 kg/ha	1 application dans les 15 jours avant l'arrachage.	
Chicorées production de chicons (en traitement des semences/plants)	Bactérioses	0,0035 kg/m ²	Sur les collets avant forçage (0,5 – 1L eau/m ²)	
VITICULTURE				
Vigne	Mildiou(s)	3 kg/ha	6 / an	Du début à la fin de la saison pendant toute la période à risque.
	Bactérioses	11,4 kg/ha	2 / an	Après la taille et au débourrement de la vigne.
CULTURES PORTE GRAINE				
Porte graine - Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires, Florales et Potagères	Rouille(s)	3,5 kg/ha	4 / an	Autorisations obtenues par la procédure « Usages Mineurs ». Avant utilisation, contacter la FNAMS (risque de phytotoxicité).
	Mildiou et rouille blanche			
Porte graine -Betterave industrielle et fourragère	Mildiou(s)	3,5 kg/ha	4 / an	

Délai Avant Récolte : 21 jours en vigne, non applicable en cultures portes graines, et non fixé officiellement pour tous les autres usages.

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Afin de positionner les traitements à bon escient, se référer aux Bulletins de Santé du Végétal de la région ou aux bulletins techniques des organisations professionnelles.

Précautions d'emploi

Appliquer **KOCIDE® 35 DF** par temps calme et dans des conditions permettant d'éviter toute dérive, en particulier sur les parcelles voisines. En cas de forte chaleur, réaliser les applications tôt le matin ou tard le soir, sans procéder à aucun mélange.

KOCIDE® 35 DF, appliqué selon les Bonnes Pratiques Agricoles, est sélectif des variétés et cépages usuels, en bon état végétatif. Sur raisins de table, l'application de **KOCIDE® 35 DF** peut entraîner un risque de marquage. Sur cultures sensibles, il est recommandé de procéder à un test préalable. Des traces de pulvérisation peuvent être constatées sur tomate avant récolte.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Ne pas mélanger **KOCIDE® 35 DF** avec des spécialités contenant du fosétyl-aluminium. Sur chicorée, ne pas mélanger avec du chlorure de calcium. Il n'est pas possible de procéder à une vérification exhaustive de l'ensemble des mélanges potentiels. Ceux-ci sont donc effectués sous l'unique et entière responsabilité de l'utilisateur.

Préparation de la bouillie et application

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. **KOCIDE® 35 DF** s'emploie en pulvérisation foliaire, après dilution dans l'eau.

Introduire **KOCIDE® 35 DF** par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **KOCIDE® 35 DF** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitation étant en marche. Terminer le remplissage. Appliquer la bouillie immédiatement après préparation.

L'efficacité de la protection est fortement liée à la qualité de la pulvérisation qui doit être réalisée de façon homogène. Elle exige un volume de bouillie adapté au développement végétatif de la culture, une bonne répartition des gouttelettes sur la végétation, une vitesse d'avancement du tracteur adaptée et un débit correctement réglé pour éviter les manques ou les surdosages.

Volumes de bouillie :

- Arboriculture : volume inférieur à 1000 L/ha : utiliser la dose indiquée dans le tableau des usages en kg/ha. Volume supérieur à 1000 L/ha : respecter la dose par hectolitre sans excéder 1500 L/ha.
- Cultures légumières : 400 à 1000 L/ha selon la culture et le stade végétatif.
- Vigne : 100 à 500 L/ha selon le stade végétatif et le type de pulvérisation.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un tracteur - pulvérisateur à rampe ou pneumatique, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR AVEC CABINE		
		TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique (1)	À usage unique (2)	À usage unique (1)	À usage unique (2)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire + EPI partiel	✓	✓	✓		EPI vestimentaire + EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1					Avec capuche	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓					

(1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))	✓	✓	✓
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	✓	EPI vestimentaire + EPI partiel	EPI vestimentaire + EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	OU		OU
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009	✓	avec capuche	✓
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓		
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006		✓	

3/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION cultures basses (< 50 cm)	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION cultures hautes (>50 cm)	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION cultures basses et hautes	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-A+A1 (type A))	✓	✓	✓	✓	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	✓	✓		EPI vestimentaire + EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	OU			OU	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	
LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓			Type 3 ou 4*	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006		✓	✓		

* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et aéré. Protéger du gel.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Sac de 10 kg	-	100 sacs = 1000 kg	Sac de 10 kg

KOCIDE® 35 DF - A.M.M. 9700401
(contient de l'hydroxyde de cuivre II)

ATTENTION

- H302** Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Conseils de prudence

- P261** Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

- EUH208** Contient du 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7 diol. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée : 24 heures.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112 ou
contacter le centre anti
poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).
Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



® Marque déposée Kocide LLC

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v4 – 09/2021.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.